

34801 - Augmenter la petite zakat

La question

Est-ce que la petite zakat est exactement fixée à un saa de sorte que je dois donner pour chaque membre de ma famille cette quantité sans aucun surplus? J'ai donné plus, pas pour rectifier un éventuel manquement (mais délibérément) sans en informer le pauvre qui en a bénéficié. Voici un exemple: j'ai dix personnes et j'ai acheté un sac de riz de 50 kg et l'ai remis aux pauvres au nom des personnes (précitées) sans mesurer le riz puisque sachant que la quantité est de 20kg ou plus supérieure à ce qui est demandé. Je le leur ai remis sans leur expliquer que le surplus est une aumône. Comment juger l'acte?

La réponse détaillée

Louanges à Allah

La petite zakat est fixée à un saa de blé, de dattes, de riz ou d'autres denrées pareilles consommées dans le pays du donneur. Cette quantité est à prélever pour chaque personne: mâle, femelle, petit ou grand. Il n'y a aucun inconvénient à donner plus à titre de zakat al-fitr avec l'intention d'en faire une aumône, même si le pauvre n'en est pas informé. Allah est le garant de l'assistance.